

Don du citoyen Leridon ex-curé de la Trimouille, département de la Vienne, lors de la séance du 7 prairial an II (26 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don du citoyen Leridon ex-curé de la Trimouille, département de la Vienne, lors de la séance du 7 prairial an II (26 mai 1794).

In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 10;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13393_t1_0010_0000_8

Fichier pdf généré le 30/03/2022

exécrables que leur fer homicide put atteindre des hommes investis de notre confiance, dont nous chérissons les vertus et qui entourés de l'opinion publique, ne cessent de bien mériter de la patrie. Que leur prompt supplice et l'exécution publique servent d'exemple à ceux qui, tentés de les imiter, en auraient encore le coupable projet. Ne vous laissez pas, Législateurs, de suivre tous les fils de ce labyrinthe; la reconnaissance publique, la prochaine destruction des tyrans et de tous nos ennemis, sera votre récompense. Toujours debout depuis vos nouveaux dangers, les sans-culottes de Magalas, n'attendent qu'un mot, qu'un signe de vous pour voler à votre secours vous sauver ou expirer à vos pieds en vous servant de bouclier.

Tous les instruments servant au charlatanisme ont disparu de notre commune pour aller se purifier au creuset national; notre cy-devant église est consacrée à la Raison, nous ne connaissons d'autre culte que celui de la liberté, de l'égalité et de l'union, nous ne professons d'autres dogmes que de faire à autrui ce que nous voudrions qu'il nous fut fait.

Notre Société quoique peu nombreuse à cause que plusieurs de nos frères sont à la défense de la patrie, vient d'ouvrir une souscription pour la construction d'un navire qui portera le nom de Sans-Culottes de l'Hérault, laquelle souscription se porte à 515 liv. que nous avons envoyées au trésorier du district de Montpellier. Puisse notre exemple et celui de toutes les Sociétés du département électriser toutes celles de la République à nous imiter. S. et F. »

CHABARDÉ, BARTHES, TRINQUIÉ.

(*Applaudissements*).

9

La Société populaire de Moncontour, district de Loudun, département de la Vienne, félicite la Convention nationale sur la découverte de l'infâme conspiration; et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Moncontour, s.d.*] (2).

« Citoyens représentans,

Un peuple libre vous a confié le vaisseau de l'Etat dans le moment où il était en butte aux attaques de ses ennemis extérieurs et intérieurs. La vue des périls auxquels il était exposé ne vous a point intimidés, et d'une main hardie et soutenue par l'amour de la patrie, vous en avez saisi le gouvernail. Votre prudente sagacité lui a fait éviter les écueils innombrables contre lesquels les ennemis du bien public voulaient le faire briser, et votre fermeté inébranlable l'a fait lutter avec avantage contre la horde des tyrans coalisés. Des esclaves n'étaient pas faits pour forcer, les armes à la main, des républicains à une marche rétrograde. Ils ont reconnu leur impuissance, en employant des ruses de guerre que la nature, l'honneur et l'humanité rejettent parmi

des nations policées, et qui les couvriront de honte aux yeux de la postérité!

Des faux frères ont eu le malheur d'écouter leurs conseils perfides et ont poussé l'atrocité jusqu'à vouloir mettre eux-mêmes en pièces, ce dépôt sacré; votre surveillance a découvert les traîtres, vos sages lois ont fait tomber leurs têtes; puisse cet exemple en imposer à leurs complices et rendre inutiles leurs projets pervers. Les sans-culottes de Moncontour vous félicitent des mesures révolutionnaires qui ont fait découvrir cet horrible complot, forment des vœux pour la propagation des principes de la Montagne, et vous invitent à rester à votre poste jusqu'à ce que vous ayez conduit au port le vaisseau qui vous a été confié. Vive la République, vive la Montagne à qui cet honneur a été réservé ».

LE COMTE (*présid.*), BAUDRON (*secrét.*),
OLIVIER (*secrét.*).

10

Le citoyen Leridon, ex-curé de la Trimoille, district de Montmorillon, département de la Vienne, écrit à la Convention nationale qu'il fait don à la patrie de la pension de 800 liv. que la loi lui accorde. « Je cultive, dit-il, un » petit fonds national; je lui demande par des » soins ma subsistance. Ce travail me devient » doux, bien glorieux, lorsque je pense qu'il » me suffit pour n'être point à charge à ma » patrie ».

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au Comité des finances (1).

11

Les membres composant la Société populaire de la Flèche, département de la Sarthe, déposent dans le sein de la Convention nationale leurs sentimens de reconnaissance envers Garnier (de Saintes), représentant du peuple.

Cette Société ajoute: « Législateurs, vous » avez déjoué les complots de tous nos enne- » mis; vous en avez imposé par l'énergie de » votre caractère à tous les despotes coalisés, » qui avoient le dessein de dissoudre les efforts » du gouvernement populaire. Achevez ce que » vous avez si glorieusement entrepris; et que » la paix soit l'unique terme des infatigables » travaux, qui établiront pour vous l'impres- » criptible reconnaissance de toutes les géné- » rations futures ».

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au Comité de salut public (2).

12

L'agent national de la commune de Mouzon, district de Sedan, département des Ardennes, écrit à la Convention nationale que les citoyens

(1) P.V., XXXVIII, 122. Bⁱⁿ, 10 prair. (1^{er} suppl^é).

(2) C 306, pl. 1156, p. 3.

(1) P.V., XXXVIII, 122. Bⁱⁿ, 9 prair. (suppl^é).

(2) P.V., XXXVIII, 123. Bⁱⁿ, 10 prair. (1^{er} suppl^é).